CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E199596** **VALABLE JUSQU'AU** **26/04/2027**

ÉDITÉ LE 27/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIMOGES

Siret : 880 364 021 00027

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 6202087

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 187015839M001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 187015839M001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : AC-DOMELEC

Sigle : AC DOMELEC

1 ALLEE DES CEDRES
87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE

Téléphone : 06 27 56 28 23 **Fax :**

Portable : 06 27 56 28 23

Responsabilité légale :
AYALA CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Site Internet : http://domelec--renovation.fr

E-mail : claire.mandon@outlook.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 477 172 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	7	24/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 14:26

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E199596** **VALABLE JUSQU'AU** **26/04/2027**

ÉDITÉ LE **27/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 06/01/2020
Forme juridique : SAS
Capital : 1 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LIMOGES

Siret : **880 364 021 00027**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 6202087

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 187015839M001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 187015839M001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **AC-DOMELEC**
Sigle : AC DOMELEC
1 ALLEE DES CEDRES
87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE

Téléphone : 06 27 56 28 23 **Fax :**
Portable : 06 27 56 28 23

Site Internet : http://domelec--renovation.fr
E-mail : claire.mandon@outlook.fr

Responsabilité légale :
AYALA CHRISTOPHE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/06/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Plâtrier / Plaquiste)	27/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	27/04/2023
o Isolation des combles perdus	27/04/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	24/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/04/2026 14:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.